

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 14/05/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avait donné pouvoir: ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, ROSSETTO Claudine à LINARES François, CHEMIN Marie-Ange à GEROMEL Bastien, GOMEZ-GEIL Clémentine à BELBEZE Isabelle, DEHAUMONT Elodie à FEZZANI Soufia, SCHMIDT Franck à PATEY Stéphanie, EL HARROUF-TOUILE Sofia à GUERRERO Lionel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-50 – AVENANT AU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET DU PLAN MERCREDI

Mme BAHUT, rapporteure, rappelle que la convention relative au projet éducatif de territoire (PEDT) de la collectivité SAINT-JORY signée le 19/01/2023 a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux afin d'assurer la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant et de l'adolescent.

Depuis la signature de cette convention, le cadre réglementaire a évolué, notamment avec la promotion d'une meilleure articulation entre les PEDT et les conventions territoriales globales (CTG), conformément aux recommandations du Ministère de l'Éducation nationale et de la Caisse nationale des Allocations familiales. La CTG de Saint-Jory est actuellement en cours de réécriture et sera signée en décembre 2025.

Dans ce cadre, une demande a été formulée afin d'harmoniser en termes de temporalité la CTG et le PEDT, ceci afin de réfléchir et coconstruire ensemble autour des politiques enfance-jeunesse.

À cette occasion, un avenant à l'actuel PEDT doit être signé entre la CAF, l'Éducation Nationale et la Mairie pour le prolonger du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant portant prolongation de la convention initiale du projet éducatif de territoire et du plan mercredi entre la CAF, l'Éducation Nationale et la Mairie de Saint-Jory ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 26 MAI 2025



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250520-DELIB202550-DE
Reçu le 23/05/2025

